Image not found or type unknown

comment se faire licencier sans etre en faute

Par **sabrina94270**, le **06/03/2012** à **20:58**

bonsoir,
alors voila je suis hotesse de caisse j ai été en accident de travail pendant 1ans puis consolider par le medecin conseil avec 6pourcent d ipp suite a cette accident je n est pas repris le travail je suis en depression donc en arret de travail j aurai voulu savoir comment faire pour ce faire licencier sans etre en faute je ne souhaite pas retourner dans cette entreprise surtout que ma responsable m attend au tournant apparament elle aurai tres mal pris mon accident de travail comment faire pour me faire licencier et toucher mes indemiter ect....
coordialement

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **21:40**

Bonjour,
Vous venez demander comment on fait pour se faire licencier sans être au travail, ce serait extraordinaire que l'on puisse vous fournir une réponse sauf si l'employeur invoquait une désorganisation de l'entreprise et une nécessité de vous remplacer en CDI ou si, à la suite d'une visite de reprise, le Médecin du Travail vous déclarait inapte et qu'il n'y ait aucune possibilité de reclassement...
A moins que l'employeur accepte une rupture conventionnelle...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés